

Attestation TVA

Application du taux de 6% aux travaux immobiliers effectués dans des logements privés en vertu des dispositions des arrêtés royaux du 20 octobre 1995, du 18 janvier 2000 et du 26 janvier 2016, modifiant l'arrêté royal du 20 juillet 1970 fixant les taux de la TVA et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux.

Le/la soussigné.....

domicilié à

déclare que le bâtiment situé

dont il/elle est propriétaire -locataire-usufruitier (1)

1. aura effectivement été occupé **depuis au moins dix ans** à la première date de la TVA relative aux travaux qui y seront entrepris conformément au bon de commande qu'il/elle a signé.

2. sera effectivement et exclusivement/principalement (1) utilisé comme logement privé après l'exécution des travaux.

Je marque (nous marquons) toutefois notre accord de payer le montant de la rectification éventuelle du taux TVA établie par les services compétents de l'administration.

Fait à, le/...../.....

Signature:

(1) Biffer la mention inutile